

Terres d'Oiseaux / Site des Nouvelles Possessions
33820 BRAUD-et-SAINT-LOUIS

**AMENAGEMENT MOBILIER,
EQUIPEMENT DE BAR /BILLETTERIE
ET PEINTURE DE L'ESPACE D'ACCUEIL
DE TERRES D'OISEAUX**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite :

16/12/2009

Réception des plis avant 12h00 à la Communauté de Communes de l'Estuaire - Canton de Saint-Ciers sur Gironde

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de communes de l'Estuaire - canton de Saint-Ciers sur Gironde
Représentée par son Président Monsieur Philippe Plisson
38 avenue de la République 33820 Braud et Saint-Louis
Tél. : 05 57 42 61 99
Fax : 05 57 42 64 40
Courriel : contact@cc-estuaire.fr

Assistant technique du maître d'ouvrage pour l'opération

Médiéval - Tourisme culturel
Courriel : contact@medieval.fr

SOMMAIRE

Article 1- Objet de la consultation	2
Article 2 - Etendue de la consultation	2
Article 3 - Dispositions générales	2
3-1-Décomposition du marché	2
3-2-Mode de règlement	2
3-3-Forme juridique de l'attributaire	2
3-4-Compléments à apporter au cahier des charges	2
3-5-Modification de détail au dossier de consultation	2
3-6- Variantes	3
3-7-Contenu du dossier de consultation	3
3-8-Mise à disposition du DCE par voie électronique	3
3-9 Négociation avec les candidats	3
Article 4 - Maintenance ou suivi.....	3
Article 5 - Délais d'exécution ou de livraison	3
Article 6 - Présentation des propositions.....	4
6-1-Documents à produire	4
6-2-Langue de rédaction des propositions	5
6-3- Unité monétaire	5
Article 7- Conditions d'envoi des propositions	5
Article 8- Jugement des propositions.....	5
Article 9 - Renseignements complémentaires	6

Article 1- Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après :
L'aménagement de l'espace d'accueil du site ornithologique Terres d'Oiseaux

Article 2 - Etendue de la consultation

Marché en procédure adaptée passé en application des articles 30, 28 du Code des marchés publics.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

3-1-2-Lots

La présente consultation est divisée en 4 lots :

- Mobilier (fournitures et services)
- Matériel et Equipement de Bar (fournitures et services)
- Matériel Informatique, Equipement Accueil Billetterie Boutique (fournitures et services)
- Peinture (travaux)

Le candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

3-2-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement selon les règles de la comptabilité publique à 40 jours.

3-3-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des membres du groupement.

L'opérateur économique mandataire d'un groupement ne peut représenter plus d'un groupement pour un même marché.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

3-4-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

3-5-Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des propositions est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3-6-Variantes

Les variantes sont autorisées.

Pour le lot 1 Les entreprises sont autorisées à présenter des variantes pour le mobilier décrit. Toutefois, l'autorisation de variantes ne concerne que les matériaux employés mais ne peut pas modifier les dimensions, ni la ligne générale du mobilier sur mesure.

Pour chaque variante proposée, l'entreprise produira obligatoirement avec son offre les échantillons de matériau correspondant.

Pour le lot 2 et 3, les entreprises sont autorisées à présenter des variantes pour le matériel décrit.

Pour le lot 4, Les entreprises sont autorisées à présenter des variantes pour la prestation décrite

3-7-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- le CCAP
- le CCTP
- le Bordereau des prix
- l'Acte d'Engagement

- 3-8-Mise à disposition du DCE par voie électronique et renseignements

Le Dossier de consultation est en libre téléchargement sur le site internet de la communauté de communes : www.cc-estuaire.fr rubrique *Annonces Légales*. Toute(s) question(s) technique(s) émanant de la (des) entreprise(s) devra(ont) être adressée(s) par courrier électronique à l'assistant technique du maître d'ouvrage en charge de la scénographie à l'adresse suivante : contact@medieval.com . Toute question administrative devra quant à elle être adressée à l'adresse suivante : contact@cc-estuaire.fr .

3-9 Négociation avec les candidats

Le maître d'ouvrage se laisse la possibilité de négocier avec les candidats ayant présentés les offres les plus intéressantes au regard des critères détaillés dans le présent règlement de consultation.

Article 4 - Maintenance ou suivi

Sans objet.

Article 5 - Délais d'exécution ou de livraison

Le délai global d'exécution du marché est fixé, au maximum, à **4 mois**.

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée, au plus tard, au **15 Janvier 2010**.

A l'attribution le délai par lot sera notifié au titulaire de chacun des lots.

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions à l'article 8 du présent règlement.

Article 6 - Présentation des propositions

6-1- Documents à produire

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6-1-1 Un dossier CANDIDATURE comprenant :

- Lettre de candidature DC 4 (si **groupement d'opérateurs économiques**)
- Déclarations du candidat DC 5
- Déclaration sur l'honneur dûment datées et signées par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions à soumissionner ; voir détail ci - dessous)
 - du respect de ses obligations fiscales et sociales **Ou éventuellement** : attestations sociales (U.R.S.S.A.F, maladie, vieillesse) et attestations fiscales (Trésor Public : 3 volets 3666) à jour, photocopies certifiées conformes à l'original ou DC7,
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux arts. L.324-9 / L.324-10 / L.341-6 / L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts
 - du respect de l'obligation d'insertion professionnelle des personnes handicapées (article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005) ou attestation de l'AGEFIPH
 - Copie du jugement en cas de redressement judiciaire
 - Habilitation dûment établie du signataire à engager l'entreprise
 - Liste de références, datant de moins de 3 ans, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (avec le nom et les coordonnées d'une personne à contacter)
 - Moyens humains, techniques, professionnels et financiers du candidat **et SURTOUT** ceux qu'il envisage de mettre en œuvre pour exécuter le marché
 - Attestations d'assurance de responsabilité civile et professionnelle en cours.

Il est recommandé au candidat de compléter ces imprimés avec le plus grand soin et de joindre toutes les pièces demandées. Toutes les rubriques doivent être remplies.

A ces fins, les candidats pourront utiliser les formulaires DC4, DC5 et DC7 en libre téléchargement sur le site internet <http://www.minefe.gouv.fr> ; ou leurs propres pièces.

6-1-2 Un dossier OFFRE comprenant

- Le présent règlement de consultation, paraphé et signé
- CCAP, paraphé et signé
- CCTP, paraphé et signé
- le bordereau des prix et quantités
- La proposition de service

- Un calendrier prévisionnel détaillé d'interventions précisant le cas échéant les délais de conception, de commandes des matières, de fabrication, de livraison au déclenchement de la commande.....

Conformément à l'article 46 alinéa 1 du Code des marchés publics, si le candidat retenu a produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, il ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents dans un délai imparti (maximum 7 jours) par le pouvoir adjudicateur.

6-2 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

6-3-Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 7- Conditions d'envoi des propositions

Les offres devront être remises :
- contre récépissé à l'adresse suivante :
- ou si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination à l'adresse ci dessous

Communauté de communes de l'Estuaire
38 avenue de la république
33 820 Braud et Saint Louis

Avant le 16 décembre 2009, 12H00.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Article 8- Jugement des propositions

Le jugement sera effectué à partir des critères pondérés:

- Valeur technique (60%)

Les sous critères d'évaluation (liste non exhaustive) utilisés pour apprécier la valeur technique seront notamment basés sur :

- le respect des dispositions et contraintes du CCTP
- les moyens humains et logistiques
- les matériaux et procédés de fabrication proposés
- les durées de garantie

- Prix (30%)
- La capacité à respecter les délais (10%)

Article 9 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

CCE

Florian Sarrazin

Chargé de mission tourisme

Office de tourisme cantonal - 33820 Saint-Ciers sur Gironde

05 57 32 88 88

Mail: florian.sarrazin@cc-estuaire.fr

Médiéval (Cabinet en charge de la scénographie)

12 quai Maréchal Joffre

69002 LYON

Courriel : contact@medieval.fr